

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

**LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 à 20 h 00**

**À l'Hôtel de Ville**

**À l'ordre du jour :**

**ADMINISTRATION GENERALE**

POINT N°1 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER**

POINT N°2 RUE JEAN DE GINGINS - CESSIION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR MADAME CHRISTINE DECHAVANNE AU PROFIT DE LA COMMUNE - PARCELLES C N°142 ET 143

POINT N°3 RUE D'ARBÈRE - HOTEL DU JURA - ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AS 937

**FINANCES**

POINT N°4 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021

POINT N°5 RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE AUPRÈS DE CAISSE D'ÉPARGNE ET SOUSCRIPTION D'UN NOUVEL EMPRUNT

POINT N°6 GARANTIE D'EMPRUNT - PROGRAMME D'ACQUISITION EN VEFA DE ONZE LOGEMENTS COLLECTIFS "HORIZON NATURE" - CHEMIN DE PEUDEX - MONTANT TOTAL DES PRÊTS 1 230 679 EUROS

**TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES DURABLES**

POINT N°7 MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'AUTOPARTAGE VÉHICULES

**RESSOURCES HUMAINES**

POINT N°8 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**DOMAINE - ASSURANCES**

POINT N°9 OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2022

**COMMANDE PUBLIQUE**

POINT N°10 PROJET GRAND LAC - AMÉNAGEMENT DU LAC - MISSION D'ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE

**TRAVAUX**

POINT N°11 CONVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE EN ÉCLAIRAGE LED DES COURTS EXTÉRIEURS DE TENNIS

**ADMINISTRATION GENERALE**

POINT N°12 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

POINT N°13 DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DE L'OPPOSITION À LA COMMISSION PARITAIRE DES FOIRES ET MARCHÉS (CPFM)

POINT N°14 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - REMPLACEMENT DE MEMBRES DÉMISSIONNAIRES

POINT N°15 COMITÉ DE DIRECTION DE L'EPIC - REMPLACEMENT DE MEMBRE DÉMISSIONNAIRE

POINT N°16 CONVENTION DE GESTION SPÉCIFIQUE CONCERNANT LA VIABILITÉ HIVERNALE POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2021 DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE DIVONNE-LES-BAINS, SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS

POINT N°17 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020 ET DU 12 JANVIER 2021

Le Maire



Vincent SCATTOLIN

